



**REPUBLIQUE DU BENIN**



**Fraternité-Justice-Travail**

-----□ □-----

**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE  
(MESRS)**

-----□ □-----



**UNIVERSITÉ  
D'ABOMEY-CALAVI**



***Plan Stratégique  
2018-2023***

***Novembre 2018***

## SOMMAIRE

<b>AVANT PROPOS</b> .....	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
<b>LISTE DES SIGLES</b> .....	<b>4</b>
<b>RÉSUMÉ</b> .....	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
<b>1-1 Analyse de l'ambition collective de l'Université d'Abomey-Calavi</b> .....	<b>8</b>
<b>1-2 Cadre de référence stratégique de développement de l'Université d'Abomey-Calavi</b> .....	<b>10</b>
<b>II-FONDEMENT OPERATIONNEL DU PLAN STRATEGIQUE DE L'UAC</b> .....	<b>14</b>
<b>2-1 Les principes directeurs du Plan Stratégique de l'UAC</b> .....	<b>14</b>
<b>2-2 Les principes d'action du Plan Stratégique de l'UAC</b> .....	<b>15</b>
<b>III-CHAINE DES OBJECTIFS DU PLAN STRATEGIQUE DE L'UAC</b> .....	<b>18</b>
<b>3.1-La logique d'intervention du Plan stratégique de l'UAC</b> .....	<b>18</b>
<b>3.2-La cohérence du Plan stratégique de l'UAC avec les orientations supra</b> .....	<b>28</b>
<b>IV- PLAN D'ACTION PLURIANNUEL DU PLAN STRATEGIQUE</b> .....	<b>30</b>
<b>4-1 Le Plan d'action pluriannuel</b> .....	<b>30</b>
<b>4-2 Le Plan d'action pluriannuel budgétisé</b> .....	<b>38</b>
<b>V-MESURES DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATEGIQUE 2018-2023 DE L'UAC</b> .....	<b>50</b>
<b>5.1-Cadre institutionnel de mise en œuvre</b> .....	<b>50</b>
5.1.1. Comité de pilotage.....	50
5.1.2. Comité technique .....	51
<b>5.2. Mécanisme de suivi-évaluation</b> .....	<b>51</b>
<b>5.3-Mise en place d'une stratégie de mobilisation des ressources financières</b> .....	<b>52</b>
<b>ANNEXES</b> .....	<b>53</b>

## *Avant propos*

L'épanouissement du secteur de l'Education, faut-il le rappeler, est vital pour l'engagement d'une Nation sur la route du développement intégral. C'est fort conscient de cette réalité que le Gouvernement de la République du Bénin accorde une attention particulière à l'Axe stratégique n°5 du pilier n°2 du PAG 2016-2021. On y lit : « **Le Gouvernement a décidé d'améliorer les performances de l'éducation en offrant une éducation de qualité et utile aux citoyens, renforçant ainsi le capital humain indispensable au décollage économique. De ce fait, le Bénin ambitionne d'ici à 2021 d'être une plateforme d'excellence des services du « Savoir » fondée sur une grappe structurante de systèmes éducatifs afin de se doter d'un capital humain de performance** ».

L'Université d'Abomey-Calavi inscrite dans cette dynamique de performance et d'Assurance qualité, propose une Nouvelle Vision qui féconde les acquis avec des orientations nouvelles nourries à la volonté, à la disponibilité et à l'adhésion de toute sa communauté. C'est pourquoi elle propose, au terme de plusieurs phases de réflexion et de concertation, les grands objectifs stratégiques sur lesquels repose son projet de développement sur les années à venir. Il se décline autour des points suivants :

- Assurer un enseignement équitable et de qualité ;
- Promouvoir une recherche scientifique de qualité et l'innovation technologique au service du développement ;
- Mettre la coopération interuniversitaire et institutionnelle au service du développement ;
- Améliorer la gouvernance et le pilotage de l'UAC.

Ce sont là donc les objectifs majeurs autour desquels se cristallise fondamentalement la vision de l'Université d'Abomey-Calavi, en accord avec sa communauté pour une contribution au développement national, sous-/régional et international.

*Professeur Maxime da CRUZ*

*Recteur de l'Université d'Abomey-Calavi*

## LISTE DES SIGLES

SIGLES	DECLINAISONS
ARES	Académie de Recherche et d'Enseignement Supérieur
CAMES	Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine
CeGIC	Centre de Gestion de l'Information et de la Communication
CVERI	Centre autonome pour le Volontariat, l'Entrepreneuriat, la Recherche et les Innovations
CPUAQ	Centre de Pédagogie Universitaire et d'Assurance Qualité
CSPP	Chef service planification et programmation
CTVOF	Commission Technique de Validation des Offres de Formation
CUFCO	Centre Universitaire de Formation continue
MOOC	Massive Online Open Courses
ESRS	Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique
F-UAC	Fondation – Université d'Abomey-Calavi
LMD	Licence-Master-Doctorat
MESRS	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
ODD	Objectifs de Développement Durable
PAG	Programme d'Action du Gouvernement
PATS	Personnel Administratif, Technique et de Service
PND	Plan National de Développement
PUUAC	Presses Universitaires de l'UAC
PTF	Partenaire Technique et Financier
RAQ-UAC	Responsable Assurance Qualité de l'UAC
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
UAC	Université d'Abomey-Calavi
UFR	Unité de Formation et de Recherche
UNB	Université Nationale du Bénin
VR- CIPI	Vice-Recteur chargé de la Coopération Interuniversitaire, des Partenariats et de l'Insertion Professionnelle
VR-AA	Vice-Recteur chargé des Affaires Académiques
VR-RU	Vice-Recteur chargé de la Recherche Universitaire

## *Résumé*

Faisant son cheminement vers le cercle des Universités de renom en Afrique et dans le monde, l'Université d'Abomey-Calavi doit relever de nombreux défis dont, entre autres, l'amélioration de l'équité et de la qualité de l'enseignement, la promotion d'une recherche scientifique de qualité et l'innovation technologique au service du développement, le renforcement de la Coopération interuniversitaire et institutionnelle au service du développement et enfin, l'amélioration de sa gouvernance et de son pilotage. Face à ces défis et enjeux de développement, tenant grand compte des engagements pris par le Recteur au cours des dernières élections rectorales et conformément aux principes d'évaluation du plan stratégique 2014-2023, les autorités académiques de l'UAC ont décidé de la révision dudit plan en vue de l'adapter aux exigences actuelles de développement de l'institution universitaire.

Ainsi, prenant en compte les nouveaux défis et au regard de la vision de développement et des orientations stratégiques de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (ESRS), il est décidé de faire de l'UAC à *l'horizon 2023, une université du troisième millénaire, autonome et ouverte sur le monde, qui fournit des ressources humaines de qualité et des résultats de recherche adaptés aux besoins de développement du Bénin et des nations.*

Pour opérationnaliser cette vision, quatre (4) objectifs de développement ont été retenus à savoir :

- (i) assurer un enseignement équitable et de qualité ;
- (ii) promouvoir une recherche scientifique de qualité et l'innovation technologique au service du développement ;
- (iii) mettre la coopération interuniversitaire et institutionnelle au service du développement de l'UAC;
- (iv) améliorer la gouvernance et le pilotage de l'UAC.

Les actions planifiées à partir de ces objectifs, sur la période allant de 2018 à 2023, sont évaluées à un montant global estimatif de **74 702 529 000 FCFA** dont **38 507 529 000 FCFA** consacrés à l'amélioration de la qualité de l'enseignement, **21 380 000 000 FCFA**, pour l'amélioration de la gouvernance et du pilotage, **12 540 000 000 FCFA** pour la promotion d'une recherche scientifique de qualité et l'innovation technologique au service du développement et enfin, **2 275 000 000 FCFA**, destinés à la coopération interuniversitaire et institutionnelle.

# *Introduction*

L'un des défis majeurs du nouveau millénaire reste incontestablement la recherche des solutions aux problèmes récurrents de la pauvreté qui aggrave la vulnérabilité des populations dont les revenus restent largement insuffisants pour couvrir leurs besoins vitaux. Mais au titre des causes structurelles de la pauvreté, toutes composantes confondues, le développement du capital humain en général et la formation technique et professionnelle en particulier, constituent la pierre angulaire de la nouvelle dynamique susceptible d'induire les changements souhaités. C'est alors que l'enseignement supérieur apparaît comme une composante maîtresse de cette dynamique à construire.

La compétition internationale et les impératifs du développement imposent au Bénin, à l'instar des pays de la sous-région, un nouveau système d'enseignement supérieur performant et sensible au genre, qui constitue le moteur du développement et qui se nourrit de la réalité socio-culturelle, socio-politique et socio-économique du pays. En d'autres termes, l'enseignement supérieur, confronté aux défis de la mondialisation de l'économie et des échanges, de la compétition internationale et de la révolution technologique dans l'information est appelé à passer de la transmission des connaissances au développement des compétences. Un savoir de haut niveau n'est plus suffisant pour les futurs diplômés que préparent les établissements d'enseignement supérieur, leur qualification doit aussi intégrer des savoir-faire et des comportements qui les rendent adaptables à tout changement. Dans ces conditions, aux trois missions de l'Université, à savoir **la formation, la recherche et le service à la communauté**, doit s'ajouter une nouvelle dimension en termes «d'architecture entrepreneuriale» pour permettre aux universités de mieux contribuer au développement de la Nation Bénin.

C'est au cœur de cette problématique que la révision du Plan Stratégique 2014-2023 de l'Université d'Abomey-Calavi apparaît comme une nécessité de repositionnement stratégique dans la mesure où son adaptation périodique constitue une opportunité pour améliorer le processus de planification et de programmation.

Ainsi, par les Notes de Service N° 356-18/UAC /SG/SAF/SPP/SA du 19 avril 2018 et 357-18/UAC/SG/SAF/SPP du 19 avril 2018, et en opérationnalisation d'une des dispositions prévisionnelles du Budget-2018 de l'UAC, deux commissions ont été mises en place pour engager l'évaluation et la révision du Plan stratégique 2014-2023 de l'UAC d'une part, et d'autre part

procéder à l'élaboration du Plan d'action triennal 2018-2020 de l'équipe rectorale « nouvelle vision ».

Ces deux livrables ont été rendus disponibles grâce à la participation très active des acteurs assez représentatifs de l'Université (voir leur liste en annexe), avec l'accompagnement scientifique d'un Expert en Planification stratégique et opérationnelle et de son Assistant, tous deux membres de la communauté universitaire d'Abomey-Calavi et enfin, avec l'appui technique et logistique de l'Agence Comptable, du service des Affaires Financières et du Service de la Planification et de la Prospective du Rectorat. Dans le respect des perspectives de l'UEMOA, les travaux des deux commissions ont été réalisés à travers plusieurs ateliers et rencontres ad' hoc de planification et de programmation, dans une ambiance de renforcement de capacités des acteurs sous la coordination du Responsable Assurance Qualité de l'UAC (RAQ-UAC) appuyé par le Responsable scientifique et son assistant, et le Chef du Service de la Planification et de la Prospective du Rectorat qui a assuré le rapportage général.

Les résultats qui en découlent ont fait l'objet de ce nouveau Plan stratégique qui est structuré en cinq parties à savoir :

- (i) Analyse du cadre stratégique de l'UAC ;
- (ii) le fondement opérationnel du plan stratégique de l'UAC ;
- (iii) la chaîne des objectifs du plan stratégique de l'UAC ;
- (iv) le Plan d'action pluriannuel ;
- (v) les mesures de mise en œuvre du plan stratégique 2014-2023 révisé de l'UAC.

### **La Coordination de la révision du plan stratégique de développement de l'UAC**



## • ANALYSE DU CADRE STRATEGIQUE DE L'UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI

L'évolution de toute organisation ou institution qui se veut performante obéit strictement au cycle de planification qui comporte quatre phases à savoir : (i) la définition de l'ambition collective ; (ii) le diagnostic stratégique ; (iii) la planification stratégique ; (iv) la planification opérationnelle. Ainsi, l'exercice de révision du Plan Stratégique de l'Université d'Abomey-Calavi s'inscrit dans ce cheminement dans la mesure où les défis majeurs du troisième millénaire lui imposent d'être suffisamment performante pour répondre aux besoins sans cesse complexes et exigeants induits par l'offre du marché du travail, qui elle-même se trouve constamment réduite face à l'ampleur combien grandissante de la demande. Sans porter un jugement de valeur, on peut dire que l'équipe précédente a très bien fait de prévoir dans son dernier budget, celui de 2018, la révision du plan stratégique qu'elle a initié pour 2014-2023. Par ailleurs, cette révision trouve son fondement dans les changements induits par la modification de la carte universitaire du Bénin, aussi et surtout, par le renouvellement du style de management, suite à l'élection d'un nouveau Recteur. Toutes choses qui nous ont imposé l'analyse stratégique de l'environnement interne et externe de l'UAC comme première phase du processus qui a donné lieu au document 2014-2023 devenu le plan stratégique de développement de l'UAC par la vertu de la révision et de la contextualisation.

### *1-1 Analyse de l'ambition collective de l'Université d'Abomey-Calavi*

L'ambition collective d'une organisation ou d'une institution est l'ensemble du dispositif stratégique qui s'impose à celle-ci et dont elle tire son fondement opérationnel. Dans le cas d'espèce, la vision de développement en vigueur au niveau de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique au Bénin, ainsi que les orientations stratégiques de son développement s'imposent à toutes les Universités publiques du Bénin dont fait partie intégrante l'UAC.

Ainsi, les principaux acteurs de l'Université d'Abomey-Calavi, lors des différents ateliers organisés à l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) sis sur le campus d'Abomey-



Calavi les 03, 09 et 29 mai 2018, puis à Ouidah les 05, 06, 07 juillet 2018 et les 23, 24, 25 et 26 octobre 2018 ont procédé à l'analyse de ces deux éléments d'orientation stratégique de l'UAC. A cet effet, les nouveaux enjeux et défis, ainsi que les nouvelles orientations stratégiques de développement, exprimés par l'ensemble des catégories d'acteurs de l'Université d'Abomey-Calavi lors du processus d'élection de la nouvelle équipe rectorale, ont été analysés au regard de la vision de développement et des orientations stratégiques de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (ESRS).

Au terme des travaux, les résultats obtenus ont clairement mis en évidence ce qui suit :

▶ de la Vision de développement de l'ESRS au regard des enjeux de développement du Bénin. En 2014 et 2018, la vision de développement du sous-secteur de l'enseignement et de la recherche scientifique du Bénin, définie par les acteurs du sous-secteur, n'a pas varié car les enjeux de développement stratégique entre ces deux périodes, projetés à l'horizon 2025, n'ont guère changé. Ainsi, la vision en cours au niveau du sous-secteur de l'enseignement et de la recherche est **«le Bénin dispose à l'horizon 2025, d'un sous-secteur d'Enseignement Supérieur et de Recherche Scientifique qui fournit des ressources humaines qualifiées et des résultats de recherche adaptés aux problèmes**

▶ de la Vision de développement de l'UAC au regard de ses nouveaux enjeux et orientations stratégiques de développement. En 2018, les principaux acteurs de l'UAC, dans la perspective de définition d'une nouvelle vision de développement de l'Institution universitaire, ont analysé la vision de développement retenue en 2014 et ce, en relation avec les nouveaux défis et enjeux auxquels l'UAC est confrontée. La conclusion retenue est que les défis et enjeux exprimés n'engendrent guère de changement stratégique qui nécessite une nouvelle vision. Cependant, les acteurs ont retenu à l'unanimité la nécessité de mettre un accent sur l'autonomie de l'Institution universitaire.

En conséquence, la vision de développement de l'UAC à l'horizon 2023 est libellée comme ci-après :

**«A l'horizon 2023, l'UAC est une université du troisième millénaire, autonome et ouverte sur le monde, qui fournit des ressources humaines de qualité et des résultats de recherche adaptés aux besoins de développement du Bénin et des nations».**

## ***1-2 Cadre de référence stratégique de développement de l'Université d'Abomey-Calavi***

Les nouveaux défis et enjeux de développement exprimés en 2014 et 2018, n'ayant guère engendré de changement stratégique majeur qui nécessite un changement de vision, ni au niveau du sous-secteur de l'enseignement supérieur, ni au niveau de l'UAC, il n'a été guère nécessaire de procéder à un diagnostic stratégique qui déboucherait sur l'identification d'une matrice SWOT, dans la perspective d'élaboration de nouvelles orientations stratégiques de développement. Mais les principaux acteurs ont plutôt réalisé une analyse évolutive des orientations stratégiques et des objectifs de développement, aussi bien au niveau du sous-secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, que de l'UAC. Cette analyse a permis de définir le cadre de référence stratégique de développement de l'UAC. Les résultats obtenus ont montré en toute évidence qu'il existe une cohérence parfaite entre les objectifs de l'UAC et ceux du sous-secteur. On peut donc noter ce qui suit :





**Tableau I : Objectifs de développement de l'UAC**

Objectifs retenus en 2014	Objectifs formulés en 2018	Observations
<p><b>Objectif stratégique 1 :</b> <i>Assurer un enseignement équitable et de qualité à l'UAC</i></p> <p><b>Objectif stratégique 4 :</b> <i>Faire des TIC un instrument de résolution des problèmes d'infrastructures pédagogiques</i></p> <p><b>Objectif stratégique 5 :</b> <i>Promouvoir la professionnalisation de la formation à l'UAC et l'insertion professionnelle des diplômés de l'UAC</i></p>	<p><b>Objectif stratégique 1 :</b> <i>Assurer un enseignement équitable et de qualité</i></p>	<p><i>Formulation de nouveaux objectifs avec focus sur les objectifs du MESRS et les nouveaux défis</i></p>
<p><b>Objectif stratégique 2 :</b> <i>Promouvoir une recherche scientifique de qualité au service du développement à l'UAC</i></p>	<p><b>Objectif stratégique 2 :</b> <i>Promouvoir une recherche scientifique de qualité et l'innovation technologique au service du développement</i></p>	

**Objectif stratégique 3 :** *Faire de la coopération interuniversitaire un levier de développement de l'UAC*

**Objectif stratégique 3 :** *Mettre la coopération interuniversitaire et institutionnelle au service du développement de l'UAC*

**Objectif stratégique 6 :** *Améliorer les performances institutionnelles de l'UAC*

**Objectif stratégique 4 :** *Améliorer la gouvernance universitaire et le pilotage des structures de l'UAC*



## • FONDAMENT OPERATIONNEL DU PLAN STRATEGIQUE DE L'UAC

### *2-1 Les principes directeurs du Plan Stratégique de l'UAC*

La mise en œuvre du Plan stratégique révisé de l'UAC repose sur trois catégories de principes directeurs que sont :

- ▶ **Le respect des droits de la personne humaine, de l'éthique et de l'inclusion** comme un pilier important de stabilité, de croissance économique et de répartition équitable des fruits de la croissance. A cet effet, le respect des droits humains, et principalement du droit à l'éducation qui constitue le préalable à l'exercice de tous les autres droits, permettra de garantir l'accès à l'enseignement supérieur tout au long de la vie de façon équitable, à l'égalité de chance pour toutes les filles, tous les garçons, ainsi que les handicapés et toutes les personnes ayant des besoins spécifiques, dans le respect de l'environnement et de l'épanouissement de l'être humain ;
- ▶ **La modernisation, la professionnalisation.** L'intégration du numérique au sous-secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique pour en faire un facteur de progrès énormes dans les domaines de l'accès, de la qualité et de la gestion. En effet, tirer profit de l'émergence d'une société de l'information avec des capacités de plus en plus étendues de production, de partage et de diffusion de l'information, reste essentiellement une nécessité impérieuse, mais aussi et surtout, un gage de professionnalisation et d'inclusion. La promotion d'une culture de l'excellence dans toutes ses dimensions (intellectuelle, technique et professionnelle...) doit être au cœur de tout processus d'élaboration de curricula, afin d'assurer la mise à disposition de personnes compétentes et compétitives sur le marché du travail. En d'autres termes, l'offre de formation devra concentrer le focus, non seulement sur l'accès, l'équité, mais aussi et surtout sur l'inclusion, la qualité et le développement des compétences professionnelles adaptées aux secteurs productifs, ainsi que sur l'apprentissage tout au long de la vie ;

- ▶ **La bonne gouvernance et le partenariat pour une meilleure efficacité.** La promotion de la bonne gouvernance à travers le respect scrupuleux de la transparence, la responsabilité et la reddition des comptes, l'inclusion des parties prenantes, le contrôle et le suivi/évaluation, ainsi que l'adoption de la gestion axée sur les résultats impliquant tous les niveaux de la chaîne hiérarchique, du niveau central jusqu'à l'amphi. Le renforcement du partenariat qui vise à impliquer de manière plus responsable les différents acteurs publics et privés, les partenaires techniques, financiers et sociaux, dans la formulation, la mise en œuvre et le suivi des programmes de développement de l'Université.

## *2-2 Les principes d'action du Plan Stratégique de l'UAC*

Les principes qui guideront la mise en œuvre du Plan Stratégique révisé portent sur deux aspects notamment, la vision intégrée et le focus opérationnel.



En effet, l'enseignement, la formation et la recherche scientifique constituent la triade qui, comme pour les autres possibilités d'apprentissage et de développement des compétences, répond aux exigences qui permettent l'acquisition des connaissances, des compétences liées aux domaines professionnels, à la production des moyens d'existence, à l'exercice de la citoyenneté qui rendent possible l'apprentissage tout au long de la vie et des attitudes en relation avec le monde du travail.

En conséquence, l'UAC entend promouvoir un enseignement focalisé sur le développement des compétences, qui offre l'accès à la fois à *une éducation ciblée sur un domaine d'activité* et *une éducation centrée sur les compétences et les aptitudes*, qui, toutes deux, rendent l'individu capable de vivre dans différents contextes en mutation, d'agir efficacement et de s'adapter aux mutations technologiques et professionnelles.

## Focus opérationnel

La mise en œuvre du Plan Stratégique doit être guidée par les principes suivants :

- ▶ **l'élaboration de Programmes découlant de ce Plan stratégique** doit être **fondée sur les besoins réels** exprimés par les facultés, les écoles et autres acteurs de l'UAC, méthodiquement, systématiquement identifiés puis centrés sur les compétences à développer qui constituent la base fondamentale de l'élaboration des modules et/ou des curricula de formations ;
- ▶ **les représentants des entités universitaires** doivent être considérés **comme les principaux acteurs** et devront alors être au centre de tous les processus de prise de décisions concernant l'enseignement supérieur, la formation et la recherche scientifique ;
- ▶ le Plan stratégique étant volontairement focalisé sur la disparité entre les sexes en matière d'enseignement et de formation, les mesures y afférentes doivent viser effectivement **l'atteinte, à court et moyen termes, de la parité entre filles et garçons, enseignants et enseignantes et enfin, entre hommes et femmes;**
- ▶ à long terme, l'enseignement et la recherche scientifique doivent s'inscrire dans une perspective fondée sur **la pertinence qui doit se mesurer par l'adéquation entre les besoins du monde du travail ou de l'emploi et les aptitudes et compétences que les curricula permettent d'acquérir.** Cela requiert des normes éthiques, l'impartialité politique



dans la gestion du processus, ainsi que des capacités critiques en même temps qu'une meilleure articulation avec les problèmes de l'emploi et du monde du travail, en fondant le développement des aptitudes et des compétences sur le respect des cultures et la protection de l'environnement ;

- ▶ **le partenariat public-privé pour la gestion de l'enseignement, de la recherche scientifique et de l'insertion professionnelle des diplômés** demeure comme l'une des exigences managériales pour l'efficacité et la durabilité du système étant donné que le secteur privé pourra investir pour soutenir l'institution universitaire dès lors que celui-ci y trouve son compte.

### *3.1-La logique d'intervention du Plan stratégique de l'UAC*

Pour que la vision de développement assignée à un secteur, un sous-secteur ou à une organisation de développement se traduise en interventions concrètes, il faut qu'il y ait une logique d'intervention. Cette logique d'intervention qui constitue la chaîne des objectifs (à savoir, l'objectif global, les objectifs de développement et les résultats), demeure le cadre de performances du Plan stratégique de l'UAC. A travers la vision retenue, l'UAC a fait l'option de promouvoir un enseignement supérieur et une formation qui constituent une réponse aux exigences de développement du Bénin. Cette offre de formation recherchera l'amélioration du rendement des entreprises et de tous les secteurs, ce qui permettra au Bénin de mieux s'affirmer par une croissance économique soutenue, du fait de meilleures performances économiques.

Par ailleurs, l'UAC étant une institution sous tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESRS), elle contribue à la réalisation de son objectif global qui est intitulé « **Promouvoir un enseignement supérieur et une recherche scientifique axés sur la professionnalisation, les savoirs endogènes, l'innovation et la création de valeurs ajoutées** ».

A cet égard, l'objectif global de l'UAC est « **Contribuer à la promotion d'un enseignement supérieur et une recherche scientifique axés sur la professionnalisation, les savoirs endogènes, l'innovation et la création de valeurs ajoutées** ». Cet objectif est décliné en quatre (4) objectifs de développement notamment :

- ▶ Assurer un enseignement équitable et de qualité ;
- ▶ Promouvoir une recherche scientifique de qualité et l'innovation technologique au service du développement ;
- ▶ Mettre la coopération interuniversitaire et institutionnelle au service du développement de l'UAC ;
- ▶ Améliorer la gouvernance et le pilotage de l'UAC.

En liaison cohérente avec l'objectif global, les objectifs de développement retenus ont été déclinés en résultats, lesquels ont été assortis d'indicateurs de performances. Ces indicateurs constituent les fondements du système de suivi-évaluation qui sera mis en place dans la perspective de l'évaluation du Plan stratégique. Enfin, les focus pour la collecte des données ont été identifiés. Le tableau II ci-après donne le panorama de la chaîne des objectifs formulés.

**Tableau II : Chaîne des objectifs du Plan stratégique de l'UAC**

<i>Objectifs stratégiques</i>	<i>Résultats</i>	<i>Indicateurs de performances</i>	<i>Focus d'informations à collecter pour le système de suivi-évaluation</i>
<b>OS1 : Assurer un enseignement équitable et de qualité</b>	<b>R1.1 : La gouvernance académique est renforcée</b>	I1R1.1 : A la fin de 2023, au moins 60 % des besoins en infrastructures et en personnel qualifié (enseignants et administratifs) sont équitablement couverts dans au moins 80% des entités de l'UAC.	Nombre de cellules d'assurance qualité fonctionnelles ; Nombre de places assises ; Ratio étudiants/ enseignants ; Nombre d'enseignants recrutés ; Nombre d'offres de formation validées/accréditées ; Nombre d'amphis adaptés construits.
	<b>R1.2 : La formation académique est améliorée</b>	I1R1.2 : A la fin de 2023, au moins 80% des UFR adoptent le LMD en adéquation avec les normes du REESAO et du CAMES.  I2R1.2 : A la fin de 2023, l'UAC dispose d'une bibliothèque moderne et thématique et au moins 80% des UFR disposent de bibliothèques modernes et spécialisées.  I3R1.2 : A la fin de 2023, au moins 80% des offres de formation de l'UAC sont en adéquation avec les besoins du marché de l'emploi dans au moins 80% des entités de l'UAC.	Nombre de curricula adaptés aux besoins du marché ; Nombre d'enseignants formés sur le plan éthique et déontologique ; Nombre d'UFR disposant de bibliothèques modernes et thématiques/nombre total d'UFR ; Nombre d'UFR ayant basculé intégralement dans le LMD/Nombre total d'UFR ; Nombre d'atelier de formation sur le LMD ; Statistiques de fréquentation des bibliothèques ; Taux de réussite dans l'applicabilité du LMD.

<i>Objectifs stratégiques</i>	<i>Résultats</i>	<i>Indicateurs de performances</i>	<i>Focus d'informations à collecter pour le système de suivi-évaluation</i>
	<b>R1.3 :</b> Le mécanisme de gestion des inscriptions universitaires est amélioré	<p>I1R1.3 : A la fin de 2023, tout le processus d'inscription et le suivi du cursus des apprenants se font en ligne.</p> <p>I2R1.3 : A partir de 2021, le temps de gestion des inscriptions est réduit de 80 % et l'accès à l'information sur les inscriptions à l'UAC est automatique.</p>	<p>Absence physique des apprenants dans le processus de leur inscription ;</p> <p>Pourcentage d'étudiants informés de leur cursus ; Taux de réussite dans la dématérialisation ;</p> <p>Temps de gestion de dossier d'inscription gagné Taux de réussite par semestre.</p>
	<b>R1.4 :</b> Le dispositif de gestion de la formation universitaire est renforcé par les TIC	<p>I1R1.4 : A la fin de 2023, au moins 80% des enseignants utilisent les outils informatiques dans leurs enseignements.</p> <p>I2R1.4 : A l'horizon 2023, au moins 60 % des entités sont pourvues en capacité de TIC et au moins 60 % du personnel (étudiants, enseignants, administratif) sont formés à l'utilisation des TIC dans l'enseignement.</p>	<p>Nombre d'enseignants utilisant les outils informatiques dans le processus d'enseignement apprentissage/ nombre total d'enseignants ; Fréquence/nombre d'atelier de formation en TIC ;</p> <p>Nombre de matériels et infrastructures (salles, multimédia, vidéos etc.) disponibles ; Nombre de MOOC disponibles par entité ;</p> <p>Bande passante internet disponible par étudiant ; Nombre d'applications mobiles disponibles ; Nombre de ressources numériques disponibles sur la bibliothèque numérique.</p>
	<b>R1.5 :</b> La formation universitaire est professionnalisée	<p>I1R1.5 : A la fin de 2023, les acteurs du monde professionnel sont impliqués dans 40% des offres de formation de leur élaboration à leur implémentation.</p> <p>I2R1.5 : Dès 2022, au moins 10 % des étudiants en fin de formation à l'UAC sont en mesure de s'auto-employer.</p>	<p>Nombre d'enseignements assurés par les acteurs du monde professionnel /nombre total d'enseignements ;</p> <p>Nombre d'entreprises directement impliquées dans le processus de formation à l'UAC ;</p> <p>Nombre d'offres de formation professionnelle en Licence et en Master.</p>

<i>Objectifs stratégiques</i>	<i>Résultats</i>	<i>Indicateurs de performances</i>	<i>Focus d'informations à collecter pour le système de suivi-évaluation</i>
<b>OS2 : Promouvoir une recherche scientifique de qualité et l'innovation technologique au service du développement</b>	<b>R2.1 : Le dispositif de recherche scientifique renforcé</b>	I1R2.1 : A l'horizon 2023, l'UAC est classée parmi les 120 universités les plus performantes d'Afrique et au moins 20% de ses UFR sont reconnues et/ou distinguées à l'international.	Nombre de formations à l'élaboration de projets de recherches organisées ; Nombre de laboratoires de recherche distingués à l'international.
	<b>R2.2 : Les résultats de recherche sont valorisés</b>	I1R2.2 : A la fin de 2023, au moins 80% des UFR disposent d'outils de recherche performants  I2R2.2 : A la fin de 2023, au moins 80% des UFR ont mis en place des mécanismes opérationnels de financement des activités de recherche.  I3R2.2 : A l'horizon 2023, au moins 25 % des résultats de recherche scientifique obtenus à l'UAC sont exploités par des utilisateurs finaux pour améliorer leur production.	Nombre d'UFR disposant d'outils de recherche modernes / Nombre total d'UFR  Nombre d'UFR ayant mis en place des mécanismes opérationnels de financement des activités de recherche/ nombre total d'UFR ; Nombre de brevets décrochés ; Nombre de Prix décrochés ; Nombre de Conférences à l'international.
<b>OS3 : Mettre la coopération interuniversitaire et institutionnelle au service du développement de l'UAC</b>	<b>R3.1 : La capacité de mobilisation des ressources</b>	I1R3.1 : A l'horizon 2023, les accords de partenariat de l'UAC au niveau national et international, sont accrus de 30%.  I2R3.2 : A la fin de 2023, 50% des appels à projets auxquels l'UAC souscrit, sont financés.  I3R3.2 : D'ici à 2023, la mise en œuvre des textes réglementant la gestion des financements obtenus au	Nombre de partenariats opérationnels noués et signés au niveau national et international ; Nombre de projets financés par les PTF ; Nombre de textes réglementant la gestion des financements obtenus au niveau national et international effectivement mis en œuvre ; Montant de ressources additionnelles provenant de la coopération mobilisées au cours de la période 2018-2023

<i>Objectifs stratégiques</i>	<i>Résultats</i>	<i>Indicateurs de performances</i>	<i>Focus d'informations à collecter pour le système de suivi-évaluation</i>
	<b>additionnelles de l'UAC est améliorée</b>	<p>niveau national et international est effective et évaluée annuellement.</p> <p>I4R3.2 : A la fin de 2023, il y a accroissement de 20% des ressources actuelles de l'UAC provenant de la coopération interuniversitaire et institutionnelle et les besoins d'au moins 80% des entités sont entièrement couverts.</p>	<p>Le nombre de projets et programmes initiés et financés par la coopération</p> <p>Nombre d'évaluations des projets issues de la coopération internationale</p>
	<b>R3.2 : L'insertion professionnelle des diplômés de l'UAC est améliorée</b>	<p>I1R3.2 : A la fin de 2023, le CVERI place auprès des entreprises au moins 10% des diplômés de licence formés à l'UAC</p> <p>I2R3.2 : Le Start Up Valley accompagne 50 % des idées de projets des diplômés en entreprises productrices de biens et de services.</p> <p>I3R3.2 : A la fin de 2023, au moins 80% des offres de formation de l'UAC sont adaptées à l'auto-emploi</p>	<p>Nombre de volontaires enregistrés annuellement et le pourcentage ayant accès à un emploi permanent ;</p> <p>Nombre d'entreprises productrices de biens et de services viables créées par les diplômés ;</p> <p>Nombre d'offres de formation professionnelle validées dans les entités de l'UAC ;</p> <p>Nombre d'entités de formation professionnelle ;</p> <p>Nombre de diplômés de l'UAC ayant créé d'entreprise.</p>
	<b>R3.3 : La coopération universitaire nationale et internationale est dynamisée</b>	<p>I1R3.3 : A partir de 2020, l'UAC accepte dans ses formations, tous les diplômés issus des universités privées autorisées par le Ministère en charge de l'Enseignement Supérieur.</p> <p>I2R3.3 : A partir 2020, l'UAC accompagne au moins 30% des Universités et Etablissements privés d'enseignement supérieur dans l'assurance qualité.</p> <p>I3R3.3 : D'ici à 2023, le nombre de projets de recherche-développement exécutés par l'UAC en partenariat avec les institutions privées s'est accru de 20%.</p>	<p>Taux d'apprenants issus du privé et ayant accès aux formations à l'UAC ;</p> <p>Nombre d'offres de formation validées avec l'appui de l'UAC;</p> <p>Nombre d'enseignants de l'UAC participant aux jurys de soutenance dans les établissements privés ;</p> <p>Nombre de publications scientifiques parues dans les revues internationales ;</p> <p>Nombre d'enseignants appartenant aux sociétés savantes ;</p> <p>Nombre d'enseignants associés dans les universités privées ;</p>

<i>Objectifs stratégiques</i>	<i>Résultats</i>	<i>Indicateurs de performances</i>	<i>Focus d'informations à collecter pour le système de suivi-évaluation</i>
		<p>I4R3.3 : A l'horizon 2023, les accords de partenariat de l'UAC avec les entreprises privées au niveau national, régional et international sont accrus de 30%.</p> <p>I5R3.3 : A la fin de 2023, 50% des EPES et UPES ont un accord de partenariat gagnant-gagnant avec l'UAC dont au moins 30% ont été mis en œuvre au niveau des entités de l'UAC</p> <p>I6R3.3 : A la fin de 2023, au moins 100 entreprises privées sont intégrées dans un processus de recherche avec les laboratoires de recherche de l'UAC.</p> <p>I7R3.3 : A la fin de 2023, 60% des enseignants des EPES et UPES sont formés en pédagogie universitaire</p> <p>I8R3.3 : A la fin de 2023, l'UAC intègre 10 nouveaux réseaux scientifiques au niveau régional et 5 au niveau international</p>	<p>Nombre de projets de recherche développés en partenariat avec les institutions privées ;</p> <p>Nombre d'entreprises avec lesquelles l'UAC a signé de partenariat ;</p> <p>Nombre de nouveaux réseaux intégrés ;</p> <p>Nombre d'entités ayant mis en œuvre ces accords ;</p> <p>Nombre de laboratoires impliqués dans ce processus de recherche ;</p> <p>Nombre d'accords signés ;</p> <p>Nombre d'accords mis en œuvre ;</p> <p>Nombre de réseaux scientifiques ;</p> <p>Nombre d'EPES et UPES appuyés ;</p> <p>Nombre d'enseignants formés.</p>



<i>Objectifs stratégiques</i>	<i>Résultats</i>	<i>Indicateurs de performances</i>	<i>Focus d'informations à collecter pour le système de suivi-évaluation</i>
<p><b>OS4 : Améliorer la gouvernance et le pilotage de l'UAC</b></p>	<p><b>R4.1 : Le cadre de vie et de travail est mieux valorisé</b></p>	<p>I1R4.1 : A la fin de 2021, l'application des avantages inscrits dans la Convention collective du PATS est totale</p> <p>I2R4.1 : A partir de 2020, au moins 80% des Entités de l'UAC, fonctionnent conformément aux dispositions du manuel de procédures administrative et financière.</p> <p>I3R4.1 : A l'horizon 2020, l'UAC est dotée d'un dispositif sécuritaire bien équipé et modernisé avec des équipements de télésurveillance</p> <p>I4R4.1 : D'ici à 2023, l'UAC dispose de plus d'espaces verts, de restaurants et d'infrastructures sportives et de loisirs répondant aux normes requises et contribuant au bien-être de la communauté universitaire.</p> <p>I5R4.1 : D'ici à fin 2023, au moins 70% des équipements sanitaires et électriques sont renouvelés et leur maintenance permanente assurée.</p> <p>I6R4.1 : D'ici à 2023 au moins, 50% des enseignants de l'UAC disposent de bureaux équipés.</p> <p>I7R4.1 : A la fin de 2023, 80% du cadre de vie est assaini.</p> <p>I8R4.1 : A partir de 2020, au moins 80% des salles de cours, amphis, bureaux et laboratoires d'au moins 70% des entités sont quotidiennement entretenus.</p>	<p>Niveau de mise en œuvre du document de la convention collective du PATS ;</p> <p>Nombre d'établissements qui appliquent les dispositions du manuel de procédures;</p> <p>Nombre de postes de police universitaire installés ;</p> <p>Nombre d'agents affectés à la sécurité ;</p> <p>Nombre d'équipements de vidéo surveillance installés ;</p> <p>Nombre et superficie d'espaces verts créés ;</p> <p>Nombre de lieux de restauration répondant aux normes ;</p> <p>Nombre d'infrastructures et de lieux publics assainis ;</p> <p>Nombre d'équipements sanitaires et électriques renouvelés et entretenus ;</p> <p>Pourcentage d'enseignants disposant d'un bureau équipé ;</p> <p>Nombre de caméras installées ;</p> <p>Nombre de kits d'accès automatique ;</p> <p>Rapport des comités d'hygiène ;</p> <p>Nombre de Km de rues pavées ;</p> <p>Pourcentage d'espace aménagé ;</p> <p>Nombre de salles ;</p> <p>Nombre d'amphis adaptés ;</p> <p>Nombre de bureaux équipés;</p> <p>Nombre de laboratoires.</p>

<i>Objectifs stratégiques</i>	<i>Résultats</i>	<i>Indicateurs de performances</i>	<i>Focus d'informations à collecter pour le système de suivi-évaluation</i>
	<p><b>R4.2 : Les performances institutionnelles de l'UAC sont accrues</b></p>	<p>I1R4.2 : D'ici à fin 2019, le conseil d'administration de l'UAC est installé et est fonctionnel</p> <p>I2R4.2 : A l'horizon 2019, les redditions de comptes dans les structures de gestion sont systématiques à 100%</p> <p>I3R4.2 : Chaque année, la reddition de comptes est effective.</p> <p>I4R4.2 : D'ici à 2023, l'UAC dispose de plus d'outils de gouvernance efficaces</p> <p>I5R4.2 : D'ici à fin 2019, l'UAC dispose d'un système automatique et performant de rétrocession</p> <p>I6R4.2 : A la fin de 2019, 100% des entités de l'UAC sont dotées de Cellule de Pédagogie et d'Assurance Qualité.</p> <p>I7R4.2 : D'ici à 2023, 100% des organes de gestion de toutes les entités de l'UAC sont fonctionnels et tiennent régulièrement leurs sessions.</p>	<p>Nombre de sessions du CA tenues</p> <p>Nombre de comptes rendus produits par les structures concernées.</p> <p>Nombre d'outils de gouvernance efficaces mis en place ;</p> <p>Nombre d'agents redéployés en fonction de leur profil ;</p> <p>Nombre de nouveaux services créés et pourvus en personnel ;</p> <p>Nombre d'enseignants et de PATS ayant bénéficié de renforcement de capacités ;</p> <p>Nombre d'entités de l'UAC qui reçoivent systématiquement leur rétrocession ;</p> <p>Nombre d'entités ayant des cellules pédagogiques ;</p> <p>Nombre d'entités ayant des organes de gestion fonctionnels.</p>
	<p><b>R4.3. L'autonomisation de l'UAC est renforcée</b></p>	<p>I1R4.3 : D'ici à 2023, l'UAC dispose d'un lobbying puissant pour obtenir la prise de deux lois dont l'un porte sur le financement de la recherche et l'autre sur l'autonomisation des UNB.</p>	<p>Nombre de lois prévues votées et promulguées en faveur de l'UAC.</p>

<i>Objectifs stratégiques</i>	<i>Résultats</i>	<i>Indicateurs de performances</i>	<i>Focus d'informations à collecter pour le système de suivi-évaluation</i>
	<b>R4.4. Le fonctionnement adéquat de l'UAC est assuré</b>	IIR4.4. : chaque année, les besoins de fonctionnement de l'administration universitaire sont couverts à 80% au moins	Disponibilité suffisante de matériel et mobilier de bureau ;  Disponibilité suffisante de fournitures et consommables ;  Disponibilité des moyens de déplacement

### 3.2-La cohérence du Plan stratégique de l'UAC avec les orientations supra

L'Université d'Abomey-Calavi étant une Institution universitaire phare du sous-secteur de l'enseignement supérieur au Bénin, la révision de son Plan stratégique a été réalisée dans une parfaite harmonie, aussi bien avec les options stratégiques nationales de développement qu'avec celles prises au plan international.

#### ► Sur le plan national

Au titre des orientations stratégiques retenues par les Etudes Nationales de Perspectives à Longs Termes, figure *la formation et la gestion du capital humain de pointe*. Dès lors, *il faut former une élite nationale d'envergure internationale, compétente et de haut niveau et ceci, dans les domaines les plus divers et les plus ambitieux*<sup>1</sup>. L'analyse des objectifs contenus dans le Plan stratégique 2018-2023 de l'UAC en liaison avec cette orientation stratégique montre bien que ledit Plan stratégique constitue une réponse à la réalisation du projet de société souhaité pour le Bénin à l'horizon 2025.

Par ailleurs, le diagnostic posé par le Plan National de Développement (PND) indique la nécessité de doter le pays d'un capital humain performant, acteur du développement durable. C'est pourquoi, le **développement d'un capital humain sain, compétent et compétitif** est retenu comme objectif général visé dans le domaine de l'éducation. L'élaboration et la mise en œuvre du plan stratégique de l'UAC qui n'investit que dans ce domaine de l'éducation, est une contribution à la réalisation des objectifs du PND. Il s'ensuit que le plan stratégique de l'UAC est en cohérence avec le PND.

La Lettre de Politique Educative du Bénin à l'horizon 2030, a retenu comme vision pour le secteur qu'«*en 2030, le système éducatif et de formation du Bénin assure à tous les enfants, jeunes et adultes, y compris les personnes à besoins spécifiques, une éducation et une formation équitables, inclusives et de qualité, qui fait d'eux des citoyens épanouis, compétitifs, capables d'innovations technologiques, aptes à préserver la cohésion sociale en vue d'œuvrer au développement durable*». La réalisation d'une telle vision n'est possible qu'à travers sa traduction en des interventions à opérationnaliser dans ses sous-secteurs. L'UAC étant l'une des

<sup>1</sup> NLTPS, 2025, p 141

principales composantes du secteur, la chaîne des objectifs prévus dans son Plan stratégique 2018-2023 contribue efficacement à la réalisation de la vision du secteur de l'éducation.

La Politique du sous-secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique vise **un enseignement supérieur axé sur la professionnalisation** et une **recherche scientifique qui encourage l'innovation et les initiatives endogènes** en vue de la création de valeurs ajoutées. Cet objectif, rapproché des focus mis en évidence dans l'objectif général du plan stratégique de l'UAC, montre un parfait arrimage.

Enfin, l'axe stratégique n°3 du pilier n°2 du Programme d'Action du Gouvernement (PAG) vise **l'amélioration des performances de l'éducation**. Les objectifs du plan de l'UAC portent entre autres sur : (i) un enseignement équitable et de qualité ; (ii) la promotion d'une recherche scientifique de qualité et l'innovation technologique au service du développement. La réalisation de ces objectifs contribue sans équivoque à la réalisation du troisième axe de ce pilier. Par conséquent, le Plan Stratégique de l'UAC est bien cohérent par rapport au PAG.

► Sur le plan international

Le plan stratégique de l'UAC contribue à la réalisation de l'ODD4 qui vise **l'accès à une éducation de qualité**, de l'ODD5 qui vise **l'égalité des sexes**, de l'ODD8 qui vise **l'accès à des emplois décents** et enfin, de l'ODD9 qui traite de **l'innovation et des infrastructures**, car tous ces objectifs sont cohérents avec ceux du plan de l'UAC.

## IV.

# • PLAN D'ACTION PLURIANNUEL DU PLAN STRATEGIQUE

### *4-1 Le Plan d'action pluriannuel du Plan Stratégique*

La chaîne des objectifs du Plan Stratégique de l'UAC a servi de base pour l'élaboration de son Plan d'action pluriannuel. En effet, les résultats formulés et assortis d'indicateurs ont permis de programmer les actions à réaliser. Cette déclinaison, à l'instar de celle qui a permis d'élaborer la chaîne des objectifs, a été opérée de façon à observer une bonne cohérence entre tous les paramètres de la logique d'intervention.

Au terme de cette déclinaison, un plan d'action pluriannuel a été élaboré. Il met en évidence la programmation opérationnelle des actions à mettre en œuvre et qui sont en liaison cohérente avec chaque résultat, en indiquant la ou les période (s) planifiée (s) pour l'exécution desdites actions, les acteurs responsables de la mise en œuvre, ainsi que ceux qui sont impliqués dans le processus d'exécution. Il est bien entendu que cette planification est indicative et qu'elle peut être revue lors de la mise en œuvre et ce, en fonction des mesures réunies pour l'exécution desdites actions. Les détails du Plan d'action pluriannuel du Plan stratégique sont indiqués dans le tableau ci-après :

**Tableau III : Planification pluriannuelle**

Objectifs stratégiques	Résultats	Actions	Structure/s responsable/s	Structures impliquées	Période					
					2018	2019	2020	2021	2022	2023
OS1 : Assurer un enseignement équitable et de qualité	R1.1 : La gouvernance académique est renforcée	A.1.1.1 : S'inscrire dans une démarche optimale d'assurance qualité.	- CPUAQ - CTVOF	- Entités - CPUAQ - CTVOF		X	X	X	X	X
		A.1.1.2 : Assurer une couverture équitable des besoins en infrastructures dans toutes les entités.	- Rectorat - MESRS	Entités		X	X	X	X	X
		A.1.1.3 Assurer une couverture équitable des besoins en personnel qualifié (enseignants et administratifs) dans toutes les entités.	- MESRS - Rectorat	- Rectorat - Entités		X	X	X	X	X
		A.1.1.4 : Réduire le déséquilibre entre les genres à tous les échelons de la hiérarchie des corps enseignants, administratif et technique	- MESRS - Rectorat	- Rectorat - Entités		X	X	X	X	X
		A.1.1.5 : Promouvoir l'égalité dans l'accès aux études supérieures et dans le parcours de formation et d'insertion professionnelle	- MESRS - Rectorat	- Rectorat - Entités - CPUAQ		X	X	X	X	X
		A.1.1.5 : Renforcer le dispositif d'orientation des apprenants au cours de leur cursus.	Cellule orientation	- Rectorat - Entités - CPUAQ	X	X	X	X	X	X
	R1.2 : La formation académique est améliorée	A.1.2.1 : Poursuivre l'actualisation des curricula de formation en s'appuyant sur les besoins du marché.	Rectorat	- Rectorat - Entités - CPUAQ	X	X	X	X	X	X
		A.1.2.2 : Renforcer l'encadrement pédagogique des enseignants notamment sur le plan éthique et déontologique.	- MESRS - Rectorat	- Rectorat - Entités - CPUAQ - CTVOF	X	X	X	X	X	X
		A.1.2.3 : Renforcer l'encadrement pédagogique des apprenants conformément aux normes du système LMD dans toutes les entités	-Rectorats - Entités - CPUAQ - CTVOF	- Entités - CPUAQ - CTVOF		X	X	X	X	X

Objectifs stratégiques	Résultats	Actions	Structure/s responsable/s	Structures impliquées	Période					
					2018	2019	2020	2021	2022	2023
		et les UFR.								
		A.1.2.4 : Améliorer le contenu et la gestion des évaluations pédagogiques	Rectorat	Entités/ Bibliothèques	x	x	x	x	x	x
	<b>R1.3 : Le mécanisme de gestion des inscriptions universitaires est amélioré</b>	A.1.3.1 : Dématérialiser le processus des inscriptions.	Rectorat/ Entités	Services Scolarités/ Services Informatiques/ Services financiers	x	x	x	x	x	x
		A.1.3.2 : Améliorer le système de gestion du parcours académique des apprenants.	Rectorat/ Entités	-Services Scolarités/ -Services Informatiques		x	x	x	x	x
	<b>R1.4 : Le dispositif de gestion de la formation universitaire est renforcé par les TIC</b>	A.1.4.1 : Renforcer la capacité des enseignants et des apprenants à l'utilisation des TIC.	Rectorat /MESRS	Services Informatiques		x	x	x	x	x
		A.1.4.2 : offrir de nouveaux cadres d'apprentissage axés sur les TIC (les sites internet, vidéo conférence, fréquence radio, ...) des activités académiques aux apprenants.	Rectorat/ CPUAQ/ CeGIC	- Services Informatiques/ Entités		x	x	x	x	x
		A.1.4.3 : Promouvoir les MOOC et le E-learning.	MESRS/ Rectorat	Services Informatiques/ GETPOIP		x	x	x	x	x
		A.1.4.4 : Renforcer les outils d'application des TIC (bande passante, logiciel d'application).	MESRS Rectorat/ Entités	- Services Informatiques - GETPOIP - IFRI		x	x	x	x	x
		A.1.4.5 : Améliorer l'intégration des TIC dans le processus d'enseignement-apprentissage-évaluation	MESRS Rectorat Entités	- Services Informatiques - IFRI - GETPOIP		x	x	x	x	x
		A.1.5.1 : Renforcer l'implication des	VR- CIPIP	Entités /	X	x	x	x	x	x



Objectifs stratégiques	Résultats	Actions	Structure/s responsable/s	Structures impliquées	Période					
					2018	2019	2020	2021	2022	2023
	<b>R1.5 : La formation universitaire est professionnalisée</b>	entreprises à la formation des apprenants.		Entreprises						
		A.1.5.2 : Promouvoir les formations à la carte selon les besoins du marché.	-Rectorat -CPUAQ	Entités	X	x	x	x	x	x
		A.1.5.3 : Développer des programmes de formations professionnelles continues innovantes.	-CUFCO -Rectorat -CPUAQ -CTVOF	Entités	X	x	x	x	x	x
		A.1.5.4 : Développer les capacités des apprenants en entrepreneuriat	VR-CIPIP Entités	Services Volontariat/ Startup Valley	X	x	x	x	x	x
		A.1.5.5 : Améliorer le dispositif de stages académiques et des sorties pédagogiques.	VR-AA /Entités	Entreprises privées	X	x	x	x	x	x
<b>OS2 : Promouvoir une recherche scientifique de qualité et l'innovation technologique au service du</b>	<b>R2.1 : Le dispositif de recherche scientifique est renforcé</b>	A.2.1.1: Adopter un cadre performant d'appui au développement de la recherche.	VR-RU	MESRS/ Laboratoires de recherche	X	x	x	x	x	x
		A.2.1.2: Améliorer l'intégration de la recherche scientifique aux offres de formation.	Rectorat Entités CPUAQ CTVOF	CPUAQ / Laboratoires de recherche	x	x	x	x	x	x
		A.2.1.3: Améliorer la gestion des programmes de recherche dans les UFR	VR-RU	Entités		x	x	x	x	x
		A.2.1.4: Renforcer les activités de recherche-action et recherche-développement.	VR-RU	MESRS / Laboratoires de recherche		x	x	x	x	x
		A.2.1.5 : Améliorer le cadre juridique et institutionnel du système de la recherche scientifique, technologique et de l'innovation.	Rectorat	MESRS / Entités		x	x	x	x	x
		A.2.1.6 : Renforcer le plateau technique de la recherche.	VR-RU	MESRS / Entités		x	x	x	x	x
		A.2.1.7 : Mettre en place des pôles de	MESRS	Conseil		x	x	x	x	x

Objectifs stratégiques	Résultats	Actions	Structure/s responsable/s	Structures impliquées	Période						
					2018	2019	2020	2021	2022	2023	
développement		recherche conformément aux priorités du développement du Bénin.	VR-RU	scientifique							
		A.2.1.8 : Former les enseignants-chercheurs à l'élaboration de projets de recherches.	VR-RU	Entités		x	x	x	x	x	
		A.2.1.9 : Développer un lobbying pour le financement de la recherche (loi sur le financement de la recherche, Fonds compétitifs ...)	VR-RU	Entités / VR-CIPIP		x	x	x	x	x	
		A.2.1.10 : Regrouper les laboratoires par thématique de recherche.	VR-RU	Entités		x	x				
		A.2.1.11 : Assurer une bonne gouvernance des laboratoires.	Rectorat	Entités		x	x	x	x	x	
		A.2.1.12 : Réorganiser les Ecoles Doctorales	Rectorat	Entités		x	x	x	x	x	
		A.2.1.13 : Améliorer le dispositif d'accompagnement des candidats aux différents grades du CAMES.	Rectorat	Entités		x	x	x	x	x	
		<b>R2.2 : Les résultats de recherche sont valorisés</b>	A.2.2.1 : Vulgariser les résultats de recherche et les innovations au moyen des TIC et des médias.	Rectorat	MESRS	x	x	x	x	x	x
			A.2.2.2 : Accompagner les équipes de recherche pour la labélisation et le brevetage des inventions des chercheurs	Rectorat	MESRS entités		x	x	x	x	x
			A.2.2.3 : Créer les Presses Universitaires de l'UAC (PUUAC) sous le modèle du partenariat public-privé	MESRS Rectorat	VR-CIPIP		x	x	x	x	x
	<b>OS3 : Mettre la coopération interuniversitaire et institutionnelle</b>	<b>R3.1 : La capacité de mobilisation</b>	A.3.1.1 : Mobiliser des ressources pour la mise en œuvre du Plan stratégique de développement de l'UAC.	Rectorat	Equipe Rectorale/ Responsables d'Entités		x	x	x	x	x
			A.3.1.2 : Améliorer la gestion des ressources issues de la coopération	Rectorat	Agent comptable/		x	x	x	x	x

Objectifs stratégiques	Résultats	Actions	Structure/s responsable/s	Structures impliquées	Période					
					2018	2019	2020	2021	2022	2023
au service du développement de l'UAC	des ressources de l'UAC est améliorée	internationale.		Responsables d'Entités						
		A.3.1.3 : Initier des programmes et projets pour le renforcement de l'appui institutionnel à l'UAC à l'instar des programmes ARES, NICHE, MasterCard, etc.	Rectorat	VR-CIPIP/ Entités		x	x	x	x	x
	R3.2 : L'insertion professionnelle des diplômés de l'UAC est promue	A.3.2.1 : Renforcer le volontariat comme amorce à l'insertion à la vie professionnelle des diplômés.	Rectorat	CEVERI Entités	x	x	x	x	x	x
		A.3.2.2 : Promouvoir la création d'entreprises productrices de biens et de services par les diplômés.	Rectorat	VR-CIPIP/ Centres spécialisés F-UAC		x	x	x	x	x
		A.3.2.3 : Mobiliser des ressources pour faciliter l'insertion professionnelle des apprenants.	Rectorat	VR-CIPIP	x	x	x	x	x	x
	R3.3 : La coopération universitaire nationale et internationale est dynamisée	A.3.3.1 : Renforcer le partenariat entre les établissements privés de l'enseignement supérieur et l'UAC.	Rectorat	VR-CIPIP/ Entités		x	x	x	x	x
		A.3.3.2 : Améliorer le positionnement de l'UAC dans les réseaux de coopération scientifique nationale, régionale et internationale.	Rectorat	VR-CIPIP/ VR-RU/ Entité/ F-UAC		x	x	x	x	x
		A.3.3.3 : Renforcer la plate-forme d'échange entreprise-Université.	VR CIPIP	Etablissements Entreprises nationales régionales et Internationales		x	x	x	x	x
				VR-CIPIP/ VR-RU/ Entités/ Entreprises		x	x	x	x	x

Objectifs stratégiques	Résultats	Actions	Structure/s responsable/s	Structures impliquées	Période					
					2018	2019	2020	2021	2022	2023
		A.3.3.4 : Développer le partenariat UAC - institutions privées/publiques pour la recherche.	Rectorat	nationales régionales et Internationales						
		A.3.3.5 : Renforcer la capacité opérationnelle du centre d'interprétariat et de promotion des langues étrangères	Rectorat	VR-CIPIP		x	x	x	x	x
		A.3.3.6 : Développer le partenariat avec les alumni et la diaspora	Rectorat	VR-CIPIP/ Entités		x	x	x	x	x
<b>R4.1 : Le cadre de vie et de travail est mieux valorisé</b>		A.4.1.1 : Adopter des procédures adéquates pour offrir des services de meilleure qualité aux acteurs de l'UAC.	Rectorat	Entités		x	x	x	x	x
		A.4.1.2 : Améliorer le dispositif de sécurité interne.	Rectorat	Entités		x	x	x	x	x
		A.4.1.3 : Améliorer le cadre de vie sur tous les campus.	Rectorat	Entités		x	x	x	x	x
		A.4.1.4 : Assurer un meilleur service de maintenance des équipements sanitaires et électriques.	Rectorat	Entités		x	x	x	x	x
		A.4.1.5 : Assurer l'autonomie énergétique (énergie renouvelable) de l'UAC	Rectorat	Entités / MESRS	x	x	x	x	x	x
		A.4.1.6 : Doter le Rectorat et les Entités de l'UAC d'infrastructures administratives modernes équipées	Rectorat	Entités/ MESRS		x	x	x	x	x
		A.4.1.7 : Assurer l'autonomie en eau	Rectorat	Entités/ MESRS		X	X	X	X	X
<b>R4.2 : Les performances institutionnelles de l'UAC sont</b>		A.4.2.1 : Rendre fonctionnel le Conseil d'Administration de l'Université.	MESRS	Rectorat		x	x	x	x	x
		A.4.2.2 : Rendre systématique la reddition des comptes à la communauté	Rectorat	Entités		x	x	x	x	x

Objectifs stratégiques	Résultats	Actions	Structure/s responsable/s	Structures impliquées	Période					
					2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>OS4 : Améliorer la gouvernance et le pilotage de l'UAC</b>	<b>accrues</b>	universitaire								
		A.4.2.3 : Mettre en place des outils de gouvernance efficace et efficiente.	Rectorat	MESRS/ Entités		x	x			
		A.4.2.4 : Optimiser l'utilisation des compétences des enseignants, du personnel administratif, technique et de service.	Rectorat	Entités		x	x	x	x	x
		A.4.2.5 : Améliorer la gestion des rétrocessions.	Rectorat			x	x	x	x	x
	<b>R4.3. L'autonomisation de l'UAC est renforcée en tenant compte de ses attributions</b>	A.4.3.1 : Plaider pour l'autonomie du Conseil Scientifique dans la gestion du recrutement du personnel enseignant conformément aux normes retenues d'accord parti avec les autorités de tutelle.	Rectorat	MESRS/ Conseil scientifique		x	x	x	x	x
		A.4.3.2 : Plaider pour l'autonomie de l'UAC dans la gestion des inscriptions des nouveaux bacheliers conformément aux normes retenues d'accord parti avec les autorités de tutelle.	Rectorat	MESRS		x	x	x	x	x
	<b>R4.4. Le fonctionnement adéquat de l'UAC est assuré</b>	A.4.4.1 : Acquérir du matériel et mobilier de bureau	Rectorat	Entités	x	x	x	x	x	x
		A.4.4.2 : Réaliser les divers travaux	Rectorat	Entités	x	x	x	x	x	x
		A.4.4.3 : Assurer les missions à l'interne	Rectorat	Entités	x	x	x	x	x	x
		A.4.4.4 : Acquérir les matières consommables	Rectorat	Entités	x	x	x	x	x	x

## ***4-2 Le Plan d'action pluriannuel budgétisé***

Les actions retenues et planifiées ont fait l'objet d'estimation financière et ce, suivant les périodes de réalisation planifiées. Cette estimation, essentiellement indicative, permet d'apprécier le niveau global du coût indicatif du Plan d'action pluriannuel du Plan stratégique 2014 à 2023 révisé qui s'élève à **74 752 529 FCFA** dont :

- ▶ 51,54%, soit 38 507 529 000 FCFA, sont consacrés à la qualité de l'enseignement ;
- ▶ 28,62%, soit 21 480 000 FCFA, pour l'amélioration de la gouvernance et le pilotage ;
- ▶ 16,78%, soit 12 540 000 000 FCFA pour la promotion d'une recherche scientifique de qualité et l'innovation technologique au service du développement ;
- ▶ 3,04%, soit 2.275.000.000 FCFA, destinés à la coopération interuniversitaire et institutionnelle.

Les détails des coûts se trouvent dans le tableau IV ci-après

**Tableau IV : Planning budgétisé**

		COÛTS ESTIMATIFS EN MILLIER							
Résultats	Actions	A1	A2	A3	A4	A5	A6	Total	
R1.1 : La gouvernance académique est renforcée	A.1.1.1 : S'inscrire dans une démarche optimale d'assurance qualité.	-	20 000	25 000	15 000	15 000	10 000	85 000	
	A.1.1.2 : Assurer une couverture équitable des besoins en infrastructures et équipements dans toutes les entités.		2 600 000	2 600 000	2 600 000	2 600 000	2 600 000	13 000 000	
	A.1.1.3 Assurer une couverture équitable des besoins en personnel qualifié (enseignants et administratifs) dans toutes les entités.		2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	10 000 000	
	A.1.1.4 : Réduire le déséquilibre entre les genres à tous les échelons de la hiérarchie des corps enseignants, administratif et technique			100 000	100 000	100 000	50 000	50 000	400 000
	A.1.1.5 : Promouvoir l'égalité dans l'accès aux études supérieures et dans le parcours de formation et d'insertion professionnelle			100 000	100 000	100 000	50 000	50 000	400 000
	A.1.1.5 : Renforcer le dispositif d'orientation des apprenants au cours de leur cursus.	15 000	15 750	16 538	17 364	18 233	19 144	102 029	
	Total R1.1		15 000	4 835 750	4 841 538	4 832 364	4 733 233	4 729 144	23 987 029

















**COÛTS ESTIMATIFS EN MILLIER**

<i>Résultats</i>	<i>Actions</i>	<b>A1</b>	<b>A2</b>	<b>A3</b>	<b>A4</b>	<b>A5</b>	<b>A6</b>	<b>Total</b>
	A4.1.6 : Doter le Rectorat et les Entités de l'UAC d'infrastructures administratives modernes et équipées		200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	1 000 000
	A.4.1.7 : Assurer l'autonomie en eau		10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
<b>Total R4.1</b>		-	1 300 000	1 300 000	1 325 000	1 325 000	1 325 000	6 360 000
	A.4.2.1 : Rendre fonctionnel le Conseil d'Administration de l'Université.		30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	150 000
	A.4.2.2 : Rendre systématiques les redditions des comptes dans les structures de gestion à la communauté universitaire		25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	125 000
R4.2 : performances institutionnelles de l'UAC sont accrues	Les de		50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	250 000
	A.4.2.3 : Mettre en place des outils de gouvernance efficaces.		50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	250 000
	A.4.2.4 : Optimiser l'utilisation des compétences des enseignants, du personnel administratif, technique et de service.		5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	25 000
	A.4.2.5 : Améliorer la gestion des rétrocessions.	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total R4.2</b>		-	110 000	110 000	110 000	110 000	120 000	550 000

**COÛTS ESTIMATIFS EN MILLIER**

<i>Résultats</i>	<i>Actions</i>	<b>A1</b>	<b>A2</b>	<b>A3</b>	<b>A4</b>	<b>A5</b>	<b>A6</b>	<b>Total</b>
R4.3. L'autonomisation de l'UAC est renforcée (nouveau résultat en tenant compte les attributions de l'UAC)	A.4.3.1 : Plaider pour l'autonomie du Conseil Scientifique dans la gestion du recrutement du personnel enseignant.		5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	25 000
	A.4.3.2 : Plaider pour l'autonomie de l'UAC dans la gestion des inscriptions des nouveaux bacheliers.		5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	25 000
	A.4.3.3 : Plaider pour l'autonomie de l'UAC dans le recrutement et la gestion du personnel administratif de l'UAC.		5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	25 000
<b>Total R4.3</b>		-	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	75 000
R4.4. Le fonctionnement adéquat de l'UAC est assuré	A.4.4.1 : Acquérir du matériel et mobilier de bureau		200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	1 000 000
	A.4.4.2 : Réaliser les divers travaux		600 000	600 000	600 000	600 000	600 000	3 000 000
	A.4.4.3 : Assurer les missions à l'interne		500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	2 500 000
	A.4.4.4 : Acquérir les matières consommables et combustibles		1 600 000	1 600 000	1 600 000	1 600 000	1 600 000	8 000 000
<b>Total R4.4</b>		-	2 900 000	2 900 000	2 900 000	2 900 000	2 900 000	14 500 000
<b>Total OS4</b>		-	4 315 000	4 315 000	4 250 000	4 250 000	4 250 000	21 480 000
<b>TOTAUX</b>		<b>590 000</b>	<b>14 918 250</b>	<b>15 253 038</b>	<b>14 723 864</b>	<b>14 465 733</b>	<b>14 751 644</b>	<b>74 752 529</b>







## • MESURES DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATEGIQUE 2018-2023 DE L'UAC

### *5.1-Cadre institutionnel de mise en œuvre*

Le dispositif institutionnel de mise en œuvre du Plan stratégique comprend deux organes dont l'un est consacré au pilotage et le second, aux aspects opérationnels de la mise en œuvre.

#### *5.1.1. Comité de pilotage*

La mission du Comité de pilotage est de donner des orientations pour une mise en œuvre efficace du Plan, de coordonner le dispositif global de réalisation des actions ciblées. Ce comité représente l'ensemble des structures et acteurs en charge du développement de l'UAC. Sauf discrétion du Recteur, il est composé comme ci-après :

Le Président : Recteur ou son représentant ;

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président : le 1<sup>er</sup> Vice-Recteur ;

Le Coordonnateur : le RAQ-UAC ;

Le Rapporteur : le Responsable chargé de la Planification et de la Prospective

Les membres : l'agent comptable, les chefs des services du Rectorat, les chefs d'entités et d'établissements, un représentant du Conseil Scientifique, un représentant du syndicat des enseignants, un représentant du syndicat du personnel administratif, un représentant des associations des étudiants, les points focaux.

Une décision rectoriale définit la composition, l'organisation et le fonctionnement du Comité de pilotage. En tout état de cause, ce Comité devra se réunir statutairement au moins deux fois l'an, pour valider la tranche du Programme découlant du Plan stratégique, ainsi que le rapport d'activités afférent à la tranche annuelle précédente.

### *5.1.2. Comité technique*

Le Comité technique est chargé de l'opérationnalisation des Projets et/ou des Programmes découlant du Plan Stratégique. A cet effet, il établit la planification annuelle des actions contenues dans les Projets et/ou Programmes, assortie du budget y afférent, fait approuver ladite tranche par le Comité de pilotage, exécute (par le faire-faire ou à l'interne) les actions planifiées et enfin, assure le suivi-évaluation en vue de la mesure des progrès réalisés dans la mise en œuvre. Sauf discrétion du Recteur, il est composé comme suit :

- (i) un Coordonnateur nommé par le Recteur : l'AC (de préférence) ;
- (ii) un Coordonnateur adjoint : le Chef du service des Affaires Financière ;
- (iii) un Secrétaire Permanent en charge du suivi des programmes : le Chef du service planification et de la Prospective du Rectorat ;
- (iv) le Chef du service des statistiques ;
- (v) un représentant de chacun des autres services du rectorat. Une décision rectorale définit la composition, l'organisation et le fonctionnement du Comité technique.

### *5.1.2. Synergie du cadre institutionnel*

L'obligation de résultat impose une synergie dans les décisions et les actions du cadre institutionnel de mise en œuvre. C'est pourquoi les deux comités devront être mis en place en conformité avec les exigences de cohérence organisationnelle et fonctionnelle.

## ***5.2. Mécanisme de suivi-évaluation***

Le dispositif de suivi et d'évaluation doit être considéré comme un système et son organisation repose sur plusieurs sous-systèmes à savoir :

- (i) le suivi et l'actualisation des données statistiques sur les campus de l'UAC ;
- (ii) le suivi de l'exécution des projets et programmes ainsi que les indicateurs de performance ;
- (iii) l'évaluation à mi-parcours et finale du Plan stratégique et (iv) l'évaluation finale des Projets et/ou Programmes issus du Plan stratégique.

Le suivi est fait suivant le rythme défini par l'équipe technique et qui permet d'assurer une mesure efficace des progrès réalisés.

Les dispositions doivent être prises dans tous les services et dans toutes les entités pour assurer la fluidité des informations tant pour leur descente, leur partage que pour leur remontée.

Le début du dernier plan triennal de la période concernée par le plan stratégique 2014-2023 révisé en 2018-2023, coïncide avec la fin de mandat de l'actuelle équipe rectoriale. Le bilan de fin de mandat constituera donc en bonne partie la phase du diagnostic stratégique pour le dernier plan triennal de la grande période 2014/2018-2023. Ce bilan devra donc être réalisé dans cet esprit de chaîne qui assure à la fois la continuité et le changement.

Des prévisions/provisions suffisantes devront être faites lors des préparations et des votes des budgets à venir, surtout pour assurer les besoins de délocalisation, afin de rendre fonctionnelles et efficaces :

- les sessions des commissions d'évaluation et/ou d'élaboration des PTA et autres plans opérationnels ;
- les réunions statutaires qui garantissent le dynamisme et le plein exercice du cadre institutionnel de mise en œuvre du plan stratégique.

### ***5.3-Mise en place d'une stratégie de mobilisation des ressources financières***

Une stratégie efficace de mobilisation de ressources doit être mise en place pour favoriser l'amélioration du niveau de financement de l'UAC. Sa mise en œuvre passe par :

- (i) l'accroissement de la visibilité des performances de l'UAC ;
- (ii) la consolidation des partenariats existants ;
- (iii) l'identification de nouveaux partenaires financiers parmi les potentiels partenaires techniques de l'enseignement supérieur au profit de l'UAC avec l'appui des ministères en charge du développement, des affaires étrangères et de la coopération ;
- (iv) l'appropriation et la mise en œuvre des mécanismes et procédures de mobilisation de ressources avec l'accompagnement des autorités de tutelle d'une part, et de celles des Affaires étrangères et des Finances d'autre part ;
- (v) le renforcement des capacités du service de veille stratégique et de mobilisation des ressources pour une meilleure prospection des opportunités de partenariat et/ou de développement, tant pour l'UAC que pour les UFR, les enseignants, les étudiants et les PATS.

# *ANNEXES*

## *Liste des participants aux ateliers de consultation*

	Noms Prénoms	Qualité	Commission revue plan stratégique	Commission programme d'action
<b>COMITE DE SUPERVISION (Supervision &amp; orientation)</b>				
1	Professeur da CRUZ Maxime	(Recteur)	x	x
2	Professeur ZANNOU Djimon Marcel	(1 <sup>er</sup> VR-AA)	x	x
3	Professeur AVLESSI Félicien	(2 <sup>ème</sup> VR-RU)	x	x
4	Professeur Eléonore YAYI (MC)	(3 <sup>ème</sup> VR-CIPIP)	x	x
5	Madame GOGAN Prisca	(SG)	x	x
6	Monsieur KEKEREGUE Oscar	(AC)	x	x
<b>COMITE TECHNIQUE (CT)</b>				
7	Professeur Gervais KISSEZOUNON (MC)	Coordonnateur (RAQ-UAC)	x	x
8	Dr David Godonou HOUINSA	Responsable Scientifique	x	x
9	M. Fadhel Médard SALIFOU BIO	Rapporteur (C-SPP)	x	x
<b>MEMBRES DU COMITE TECHNIQUES</b>				
10	Professeur OGOUNWALE Euloge	(Responsable de groupe) D/CVERI	x	
11	M. Yannick DOSSOU	C/SC/Rectorat	x	x
12	M. AGOSSADOU Ghislain	C/SMM/Rectorat	x	
13	M. GOHOUNTI Grégoire	C/SAF/Rectorat	x	x
14	Professeur ACLASSATO Denis	Responsable de groupe (Enseignant/FASEG)	x	
15	Professeur AHOUSSE Edwige	Enseignant /EPAC	x	
16	Professeur SAIDOU Aliou	Responsable de groupe (C/SPRSP/CS/Rectorat)	x	x
17	Professeur TOHOZIN A. Yves	Enseignant/FASHS	x	x
18	Professeur GOUDA LOMPO Souaïbou (MC)	DA/ED-INJESP	x	
19	Dr WATCHINOU Ablo Prudence	Enseignant/FSS	x	
20	M. AYANOU Hubert	C/SCB/Rectorat	x	
21	Professeur DJROLO François	Responsable de groupe (Enseignant/FSS)	x	
22	Professeur SYLLA DOUKOURE Karima (MCA)	C/SRUONB	x	
23	Professeur ACHIGAN DAKO Enock (MC)	C/MCFSP	x	
24	M. OYETOLA Victor	C/SPTIC	x	
25	M. TOHOUN Séraphin	CS/Suivi-Evaluation	x	
26	Professeur BIO BIGOU Léon	Responsable de groupe (D/LEDUR)		x
27	Professeur Serge ATTENOUKON (MC)	D/CeGIC/Rectorat	x	
28	Professeur TOSSOU Pascal Okry	Responsable de groupe (C/DLM/FLLAC)		x
29	Dr AHO Edouard	DA/ENAM	x	
30	M. da CRUZ Sidney Eude	CD/Sco/MD		x
31	Professeur DJEGO Julien	VDEAGE/FSA/UAC		x
32	Professeur KELOME Nelly	Responsable de groupe (C/SCI)		x
33	Professeur KUEVI Urbain (MC)	Enseignant/FAST		x
34	Dr ADJERAN Moufoutaou	CC/Recteur		x
35	Dr GNANGUENON Alexis	Enseignant/ENAM		x
36	ZANNOU Jules	SG FSA	x	
37	AZADJI Phyon	Comptable Conseil scientifique	x	
38	Dr AFFOMAI Y. Mathias	Assistant/ Responsable scientifique	x	x
39	M. ZOFFOUN Justin	(C-CS-E/MESRS)	x	
40	Professeur AGBOSSOU K. Euloge	Personne Ressource	x	x
41	KOUTINHOIN K. Benoît	Personne Ressource	x	x

